



PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures applicables en Lozère (le 26 octobre 2020)		
	De 6heures à 21heures	De 21heures à 6heures
Déplacements	Aucune restriction	Interdits sauf dérogations
Sport en intérieur : (Salles de sport, Piscines, Gymnases ...)	Fermés sauf : - les groupes scolaires et périscolaires et formation universitaire - les mineurs dont la pratique est encadrée (par une association ou toute structure dotée d'un encadrement diplômé) - les sportifs professionnels et de haut niveau. - les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap. - les formations continues et épreuves de concours et d'examens. - les évènements indispensables à la gestion de crise de sécurité civile et à la continuité de la vie de la Nation. - les assemblées délibérantes et collectives. - l'accueil des populations vulnérables. - l'organisation des dépistages. Dans tous les cas, les vestiaires et douches collectifs sont fermés. Dans tous les cas, les buvettes et points de restauration sont fermés	Interdiction sauf sportifs professionnels (à huit clos)
Sports en extérieur	Autorisés - dans les ERP ouverts pas de jauge - sur le domaine public jauge à 6 personnes	Interdiction sauf sportifs professionnels (à huit clos)
Cinémas et salles de spectacles	Ouverts avec port du masque. Buvettes interdites	Fermés
Salle des fêtes, salles polyvalentes	Seulement pour évènement assis. Buvettes interdites. Pratique du sport (<i>se reporter à « sport en intérieur »</i>)	Fermés
Médiathèques et bibliothèques	Ouvertes avec port du masque	Fermés
Centres de vacances	Ouverts dans le respect du protocole sanitaire	Ouverts
Cérémonies 11 novembre	Autorisées dans le respect du protocole sanitaire (moins de 6 personnes fortement recommandé)	Fermés
Musées et établissements à vocation culturelle	Ouverts dans le respect du protocole sanitaire.	Fermés
Les chapiteaux, tentes et structures	Ouverts dans le respect du protocole sanitaire. Buvettes interdites	Fermés
Fêtes foraines	Interdites	
Enseignement supérieur	Réduction de l'accueil des étudiants à 50 % des capacités des établissements publics d'enseignement supérieur	Fermés
Lieux de culte	Ouverts au public : 1 mètre entre deux personnes, masques obligatoires.	Fermés
Marchés de plein air	Ouverts : port du masque obligatoire	Fermés
Marchés fermés	Interdits	
Bar débits de boissons	Fermés Sauf établissements de type « multi-services » (tabac ...), ou si restauration (repas + boisson) avec registre de rappel. Vente à emporter autorisée.	Fermés
Restaurants	Ouverts : - personnes accueillies en place assise - 6 personnes à la même table - 1 mètre entre les chaises occupées. - Capacité d'accueil affichées. - Registre de rappel obligatoire	Fermés /Livraison à domicile possible